

Aide aux commerces des territoires (ACTe) : jusqu'à 15 000 € économisés pour vos projets



Entreprise

Communauté de communes Lyons Andelle

Lancée il y a quelques mois, l'Aide aux commerces des territoires (Acte) a trouvé ses premiers bénéficiaires en Lyons Andelle. Ce dispositif porté par la CDCLA et la Région permet aux commerçants d'investir dans des travaux ou en équipements en étant aidé pour la moitié du coût, jusqu'à un plafond de 15 000 €. Ceux qui ont sauté le pas en parle le mieux.

C'est le calme avant le service au Latin, pizzeria située en plein centre de Pont-Saint-Pierre. Les flammes crépitent déjà dans le four. Les tables sont dressées. Manon et Yohann Lecointre vont bientôt accueillir les clients. « Cela fait dix ans qu'on est là, raconte Manon. On a racheté au patron de mon mari à l'époque. » Depuis, ils investissent régulièrement pour moderniser le restaurant. Les derniers travaux concernaient les menuiseries et l'enseigne.

Prochaine étape : la façade, très abîmée. C'est là qu'ACTe arrive à point nommé. Près de 9 000 € de travaux sont prévus au printemps, la moitié prise en charge grâce au dispositif, découvert sur les réseaux sociaux. « Ça nous aurait vraiment aidés de pouvoir y recourir avant, confie Manon. Parce que ça fait quand même une belle aide ! »



Manon et Yohann Lecointre ont obtenu une aide pour la rénovation de la façade de leur pizzeria à Pont-Saint-Pierre.

Des années gagnées chez Céline Fleurs

À Vascœuil, Céline Fleurs occupe depuis septembre 2023 une nouvelle boutique rue de la Gare. « Il n’y avait rien ici, se souvient Céline. C’était un vieux hangar des années 1940 qui servait de salle des fêtes. »

Il a fallu entièrement le réaménager. Mais il restait à faire, notamment sur le parking où le manque de lumière devenait pesant. « Je n’étais pas rassurée quand je sortais le soir de la boutique », confie-t-elle.

Les lampadaires installés récemment ont changé la donne. ACTe a permis d’anticiper de plusieurs années ces travaux, tout comme la réfection de la façade et l’acquisition d’une nouvelle caisse enregistreuse, avec 10 000 € d’économies au total. « Quand on investit, il faut faire attention, glisse-t-elle, mais ça aurait été dommage de passer à côté d’une telle opportunité. »

C’est le maire de la commune qui est venu présenter le dispositif en personne, accompagné par Trésor Maduma, agent en charge du guichet entreprises à la Communauté de communes.

Une bâtisse de 300 ans change de visage

À Fleury-sur-Andelle, La Potinière, une bâtisse à trois siècles d’histoire, avec une extension centenaire, ne passe pas inaperçue. Charlotte Fénérol, propriétaire des lieux avec son mari Franck, sort une photo de 1914 pour le prouver : « Rien n’a bougé, à part le ravalement et l’enseigne ! »

Les gérants tiennent le restaurant depuis bientôt quinze ans, et y ont investi bien plus que le prix d’achat initial. Mais certains chantiers attendaient encore. « Ça faisait trois ans que c’était en stand-by, reconnaît Franck Fénérol. On voulait le faire, mais on attendait de finir quelques crédits. Quand l’opportunité s’est présentée, on a sauté dessus. »

Une rénovation de la façade arrive avec le remplacement de toutes les baies vitrées, des deux portes, du store banne, du rideau. Un peintre interviendra aussi, en conservant le bois d’origine pour que la bâtisse garde son caractère. Le coût total s’élève à 39 000 € TTC, dont 15 000 € pris en charge par ACTe.

Charlotte admet que cette aide a pesé dans une décision plus large. Le couple envisageait de revendre d’ici un an, mais le dispositif leur a redonné l’envie de continuer quelques années. « C’est la première fois en quatorze ans qu’on demande une aide. On n’est pas forcément au courant de tout ce qui existe ou de comment monter les dossiers. »



La Potinière à Fleury-sur-Andelle va également faire l’objet d’une rénovation grâce à l’aide de la communauté de communes.

Accompagnement sur mesure

C'est justement là qu'intervient la CDCLA. Depuis le lancement du dispositif, l'agent qui en a la charge sillonne les communes du territoire, flyer en main, pour aller à la rencontre des commerçants, parfois appuyé par les maires. « Les commerçants trouvent ça intéressant, observe-t-il. Mais certains mettent en avant la conjoncture : on rembourse la moitié, il faut quand même sortir le reste. » Son rôle va au-delà de la présentation du dispositif.

Il identifie les besoins, oriente vers les bons partenaires et accompagne le montage du dossier, ensuite transmis à l'instance consulaire pour avis. « Dès qu'on avait une question, il était présent pour y répondre », confirme Franck Fénérol. D'autres projets sont en réflexion sur le territoire.

« Beaucoup de commerçants ont des projets dans un coin de la tête. ACTe leur permet de passer à l'action. », constate l'agent.

Comment bénéficier d'ACTe ?

ACTe s'adresse aux commerçants et artisans implantés en centre-bourg ou en coeur de village, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Les projets éligibles sont variés : rénovation de façade, modernisation des locaux, mise aux normes accessibilité, acquisition d'équipements professionnels ou d'outils numériques. Le financement couvre 50 % du montant hors taxes des travaux, dès 2 500 € engagés.

Pour en bénéficier, il faut contacter le guichet entreprises de la CDCLA avant tout démarrage de travaux. Le dossier est ensuite constitué avec l'appui de la CCI ou de la CMA. Puis, les travaux doivent être réalisés dans un délai de dix mois.

+ d'infos

Tél. : 06 07 12 82 13

Mail : economie@cdcla.fr